

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 01 juillet 2025 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Etaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Georges LÉVÊQUE, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, Mme Catherine MOUTEL, M. Antoine HAY, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux ;

Etaient absents et représentés :

Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU a donné pouvoir à Mme Sandra LEMARCHAND, M Jean-Marie MAHIEU a donné pouvoir à Mme Catherine MOUTEL.

Était absent : M. Frédéric THOMASSE.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 12 Nbre de votants : 13

Secrétaires de séance : Mmes LEMARCHAND et FRANÇOIS.

N° 20250708 - 01 - CAHAGNES CYCLO SPORT : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2025

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'association Cahagnes Cyclo Sport a sollicité auprès de la commune de Cahagnes une aide financière de 200,00 € afin de participer à la sécurisation de la course cycliste qui sera organisée le 31 août 2025.

En effet, face à l'augmentation des incivilités rencontrées récemment, notamment de la part de certains automobilistes et habitants, l'association Cahagnes Cyclo Sport a pris la décision de renforcer les dispositifs de sécurité. Afin de garantir la sécurité des coureurs et du public, l'association prévoit de faire appel à des équipes spécialisées (secouristes, gardiens de route, motos ouvreuses, véhicules commissaires, etc.). Cette aide permettrait de couvrir le coût de la sécurisation indispensable à la réussite de la course.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle accepte de verser une subvention exceptionnelle pour l'année 2025.

Étant précisé que M. Philippe LEMARDELÉ, intéressé à la présente délibération, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 13 voix « *pour* », 0 voix « *contre* », et 0 « *abstention* » :

→ **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de **200,00 €** à l'association Cahagnes Cyclo Sport pour l'année 2025.

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 11 juillet 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Guillaume DUJARDIN.



Les secrétaires de séance,

Mmes Sandra LEMARCHAND et Karine FRANÇOIS.